

Le 12 juillet 2021

ARRETE N° 36/2021
FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2021

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2021,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

Vu l'arrêté 30/2021 du 7 juin 2021,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A l'occasion du feu d'artifice tiré le 13 juillet 2021 à partir de 23 h par la société PYROTECH au stade municipal, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le 13 juillet 2021 à partir de 21 h jusqu'à la fin du spectacle **rue de la Corvée**, depuis son intersection avec la rue des Gallo-Romains jusqu'au city stade.
Cet article annule et remplace l'article 2 de l'arrêté 30/2021 du 7 juin 2021.

ARTICLE 2 : Le city stade sera fermé au public le 13 juillet 2021 de 9 h à minuit.

ARTICLE 3 : L'accès à cette voie sera laissé aux véhicules de secours et de gendarmerie.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- la société PYROTECH
- Madame la Sous-Préfète de VERDUN
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 12 juillet 2021.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

